



l'info paysanne

"L'autre journal agricole et rural"

N° 169
Janvier 2016
MENSUEL

Quelle agriculture et
quelle alimentation
voulons-nous ?

"On ne subit pas l'avenir,
on le fait"

Georges bernanos



Dossier:

TAFTA et CETA

On en est toujours au même point !

L'édito de ce mois ci pourrait être une copie de celui de septembre 2015, car rien n'a changé.

Les promesses de Valls, Beulin et Lefoll se sont rapidement dissipées sous l'impulsion du marché libéral qu'ils actionnent. Les 340€/1000l (lait de vache) et 1.40€/kg (porc) minimum, se sont transformés en 260€ pour le lait et 1.06€ pour le porc maximum.

La déclaration de Valls de l'été dernier « Pays, paysage, paysans, la France vous aime » se traduit par compétition, concentration, restructuration, expulsions!

L'urgence, dans ce chaos libéral de désorganisation et de profits colossaux et odieux des grandes firmes, c'est de mettre en place des prix planchers, couvrant les coûts de production, s'appuyant sur l'interdiction de la vente à perte. Pour cela il faut créer le rapport de force favorable, en premier lieu affaiblir la FNSEA qui cogère cette politique agricole désastreuse.

Les paysans ont encore ce pouvoir de couper leur adhésion financière et morale :

- à cette FNSEA qui pratique le double langage en permanence, qui pleurniche sur le sort des paysans mais qui par exemple leur interdit de ressemer leur récolte, qui soutient les fermes usines, qui prône l'agrandissement, la concentration, la vocation exportatrice, la compétitivité qui fait s'entretuer les paysans et détruit nos ressources naturelles.

- à cette FNSEA qui refuse l'arrêt des négociations sur le TAFTA (en Aveyron la FDSEA a rejeté par deux fois la motion de la Conf' « stop TAFTA »), véritable plan de destruction de notre agriculture paysanne. Le dossier de l'info paysanne y est consacré ce mois-ci.

Autre problème, ces crises sanitaires à répétitions favorisées par les élevages industriels qui affaiblissent nos élevages locaux de qualité.

La Conf' réclame le déclassement de la FCO, la FDSEA de l'Aveyron s'y oppose (motion Conf' rejetée à la session chambre).

La vigilance s'impose pour la grippe aviaire, afin que les mesures adoptées soient équitables et adaptées aux nombreux producteurs fermiers.

Rejoignez la Conf' !

Par Francis Sabrié
Porte-parole de la Confédération paysanne
Aveyron



l'info
paysanne

Sommaire

P 2: Edito
Appel à mobilisation

P 3 à 5 **Actualité syndicale:**
- Bilan de la CDOA en 2015
- Journée de rencontre des jeunes de la Conf'
- Réforme Roquefort, entre crainte et espoir
- Grippe aviaire 2016

P 6-12: **DOSSIER:**
TAFTA et CETA
- introduction
- impact global du TAFTA
- bataille des normes
- droits de douane
- le TAFTA ses lois, demain nos lois
- motion pour l'arrêt des négociations
- en conclusion

P 13: **Actualité**
- pour que les agriculteurs puissent vivre et travailler dignement au pays

P 14: **Annonces ADDEAR de l'Aveyron**

P 15: **Actu au trieur**
Rejoignez-nous

P 16: **Petites Annonces**
à lire

Appel à mobilisation nationale le 27 février, grande manifestation contre les expulsions et contre le projet d'aéroport à NDDL !

La Conf' Aveyron organise un car :
- Départ de Millau le 26 février dans la soirée
- Différents arrêts possibles : Rodez, Villefranche-de-Rouergue, Figeac
- Arrivée NDDL
Retour dans la nuit suivante.

Réservez votre place en contactant la Conf' au 05.65.67.44.98 ou au 07.85.85.44.09, ou par mail : confaveyron@wanadoo.fr

Participation libre pour les frais de déplacements, une boîte à dons circulera dans le car.

Bilan de la CDOA en 2015

L'année 2015 se finit par 98 installations aidées soit 30% de moins que 2014. C'est la première fois que l'Aveyron installe moins de 100 agriculteurs.

Trois facteurs sont en cause :

- les installations sont maintenant gérées par la Région. Le transfert de compétence (du département à la Région) s'est passé dans une improvisation et une impréparation la plus totale. La Région n'était pas prête, n'avait pas les compétences ni les personnels.

- les incertitudes quant à la PAC ne sont toujours pas réglées. Comment va-t-on passer de l'ancienne PMTVA à la nouvelle ABA ? Comment gérer les surfaces peu productives ? Comment définir les surfaces d'intérêt écologique ? Bref rien n'est réglé en ce qui concerne nos aides (ni le montant, ni la façon de les calculer) et ne le sera sans doute pas avant le prochain dépôt de la PAC en mai 2016.

- à force de restructurer, de démembrer des exploitations, il y en a moins à reprendre pour s'installer, c'est mathématique. Toute exploitation qui part à l'agrandissement est perdue pour toujours !

Ceux qui pensent que la solution pour dégager du revenu est dans l'augmentation des volumes et des surfaces se trompent, l'analyse des chiffres des futurs paysans le montre de plus en plus clairement. Voici les chiffres des 28 installations aidées déposées en décembre 2015 :

Nb d'exploitations	Surface moyenne	Nb d'animaux	Chiffre d'Affaire	Montant investissement	Résultat	Type d'exploitation
8	105	87 VA	165 000	300 000	17 524	Bovins allait.
11	129	474 BL	204 000	365 000	21 738	Brebis lait
4	127	90 VL	340 000	491 000	22 568	Vaches lait
4	95	Mixte VA+VL VA+BL	350 000	318 000	28 508	Mixte
1		870 ruches	134 000	369 000	27 368	Apiculture

Analyse

Les systèmes mixtes intègrent un peu de hors sol (porc) d'où un chiffre d'affaire important.

Les jeunes qui s'installent aujourd'hui en bovin lait, ont un montant d'investissement important parce que l'atelier est lui-même important (90VL).

Les systèmes bovin allaitant sont relativement peu performants de fait de leur forte dépendance aux aides de la PAC. En brebis lait, le chiffre d'affaire le plus important permet de dégager un meilleur résultat mais le résultat par hectare est équivalent aux autres systèmes. Ce système permet par contre de valoriser des surfaces peu productives.

Système	Résultat/Chiffre d'A	Ch.Aff par Ha	Résultat par Ha
VA	10.6%	1571€	167€
Brebis lait	10.7%	1581€	169€
VL	6.6%	2677€	178€

Si nous voulons installer des jeunes dans les trois principales productions animales du département, il est impératif de maîtriser l'investissement. C'est tout

le sens de la démarche de l'ADDEAR qui souhaite installer des jeunes sur des systèmes économes ou qui dégagent de la plus-value. Bref, c'est l'agriculture paysanne, telle que la promet la Conf', qui est l'avenir de nos campagnes. On peut s'affranchir d'autant plus facilement des aides de la PAC dont on sait qu'elles ne vont pas aller en augmentant.

François Tison

Journée de rencontre des jeunes de la Conf' !

Samedi 5 mars

Chez Régine et Marco Foulquier,
Ferme des Tronques – La Salvetat-Peyralès

12h30 : Repas, Régine nous offrira le plat principal, apportez pour compléter une entrée ou un dessert

14h00 : Ballade digestive et visite de la ferme

14h30 : Introduction de la rencontre

15h00 : Comment monter une action syndicale ?

Témoignage de Marco sur le montage d'une action de semis sur un rond-point RAGT

Echanges et débats sur vos impressions et expériences

16h30 : Comment voyez-vous la Conf' de demain ?

Quelles perspectives, quels axes de travail, quelle dynamique ?

Rédaction d'une contribution pour l'AG de la Conf le 22 mars

18h00 : Conclusion et perspectives

A partir de 19h00 : Apéro puis Projection-débat autour du film « Le dernier Continent » sur la lutte à Notre-Dame-des-Landes. Vincent Lapize, le réalisateur sera présent. Participation libre au chapeau.

Restauration possible sur place : pizzas au feu de bois

Dans la soirée : bœuf musical : apportez vos instruments !

Pour plus d'informations ou pour vous inscrire, contactez la Mouline au 05.65.67.44.98 ou par mail confaveyron@wanadoo.fr

A noter dans vos agendas:

L'Assemblée
Générale de la
Conf' Aveyron
aura lieu le
22 mars
à Olemps

La campagne 2015 est soldée avec une augmentation historique du prix grâce à l'augmentation des transformations et des ventes en Roquefort. A noter que Lactalis a fait un effort sur le prix du Pécora, reconnaissant ainsi que ce prix est historiquement trop bas. Au final, 945€/1000L contre 910 l'année précédente. Mais tous les regards sont tournés vers l'avenir qui, pour cause de réforme, se profile avec un prix par entreprise.

Les négociations sont entamées et les problèmes annoncés se font jour. Chez les petits industriels, à l'exception de la Pastourelle qui jouit de son statut coopératif et donc distribue ce qu'elle gagne, la tentation est grande de payer le lait moins cher qu'avant, sachant qu'avec la fin de la solidarité confédérale, leurs producteurs seront quand même mieux payés qu'avant... en moyenne.

En moyenne seulement puisque la fin des classes fait que les éleveurs qui maîtrisaient jusqu'alors leur production au volume classe I, verront leur prix baisser de l'ordre de 20%.

Chez Société, la situation est plus critique puisque la part de cet industriel transformée en Roquefort est inférieure à 50% et de plus, des transformations comme le Pécora font baisser le prix moyen. Du coup, la proposition de Société à ces producteurs est de l'ordre de 910€/1000L. On atteint là jusqu'à 30% de baisse du prix. Et la seule solution avancée par l'industriel est d'octroyer des volumes à 735€/1000L.

L'enjeu pour tous est de négocier un prix conforme à ce que peuvent payer leurs entreprises. Et pour cela, l'action de groupe, donc en OP, est nécessaire.

Le prix à viser chez tous les acteurs du rayon, au nom de l'appartenance à la filière AOP Roquefort, et à la lueur de ce qui se pratique dans le quatrième bassin, doit dépasser les 1000€/1000L.

Chez les petits, les OP devraient y arriver assez rapidement si les volumes sont tenus à la capacité de l'industriel.

Chez Société, toute la difficulté est que pour y arriver, il faudrait réduire les volumes produits, ce que certains groupes de producteurs ne sont pas prêts à revendiquer. Seule l'OPBR ose se poser la question...

Tous les nouveaux responsables des futures OP doivent en tout cas garder à l'esprit que plus de la moitié des producteurs du rayon étaient payés au-delà du prix moyen rayon jusqu'à ce jour. Ainsi, ceux qui ne se battront pas pour le prix, porteront la responsabilité de la disparition de nombre de paysans.

Gardons à l'esprit la situation en lait de vache et nous resterons convaincus que la vérité n'est pas dans les volumes.

Bien entendu les enjeux de la réforme ne se limitent pas au prix du lait. Mais celui-ci fait apparaître la nécessité d'un collectif au-delà des OP. Ainsi, les groupes de producteurs seront plus forts si le collège producteur reste uni, si des règles interprofessionnelles jouent le rôle de garde-fous.

On ne peut dire à ce jour si ce sera le cas, car le vent de libéralisme, bien plus que celui du midi, rend fou. En tous cas, la FRSEB semble prête à faire sa révolution pour devenir un forum démocratique et de plus en plus de paysans semblent convaincus que le pouvoir du collège producteur ne doit pas seulement passer par ses organisations économiques.

Sur tous ces points, rien n'est encore joué, et la Confédération paysanne est bien présente dans les débats, et à de nombreux niveaux. Pour info, vous trouverez le communiqué de presse dénonçant l'irresponsabilité de Société dans sa proposition de prix à Noël, ainsi que nos revendications automnales à l'interprofession.

La Confédération Paysanne est aussi force proposition pour trouver un système de solidarité entre producteurs, de façon à garder un maximum de paysans actifs dans le rayon.

L'heure est encore à l'espoir.

Laurent Reversat

Joyeuses fêtes au pays de Roquefort!

A la veille de Noël, Société des Caves à fait sa proposition de prix pour l'année 2016: 910€/1000L

Magnifique! Cadeau de Noël Extraordinaire!

Pour mémoire, les producteurs de Roquefort ont été payés en moyenne 945€/1000 en 2015, y compris ceux de Société. Et si l'on regarde un peu autour de nous, on voit que le prix du lait de brebis des autres acteurs locaux est proche de 1000€/1000L, et plus élevé encore au Pays Basque!

Gonflée à bloc, Société, qui plus que jamais a besoin de lait, propose même des volumes supplémentaires à 735€/1000L!

Cette proposition a été construite par l'entreprise seule, sans véritable négociation. Si Société veut du lait, elle doit le payer! Le temps est terminé où l'entente cordiale prenait sur le prix Roquefort de tous pour payer la diversification d'une seule entreprise. Ce temps, c'était quand il y avait une vraie solidarité entre tous les acteurs.

Nous sommes convaincus que les trois Organisations de Producteurs refuseront l'inacceptable! Et si la négociation ne suffit pas, reviendra le temps de l'action.

En tout cas, la Confédération Paysanne est aux côtés de tous, celles et ceux, qui s'opposent à l'assassinat des producteurs Société.

En 2016, ne laissons pas s'installer la crise dans nos élevages!

Pour la Confédération Paysanne :

Nino Fillos

Alexandre Vialettes

Laurent Reversat

Réforme Roquefort, positionnement de la Confédération paysanne

Mesdames, Messieurs les administrateurs de la Confédération Générale de Roquefort, Les présidents d'associations,

La réforme à Roquefort s'éloigne de l'esprit qui a présidé au début de la réflexion, donc de la défense du territoire, une des raisons d'être du Roquefort.

Nous, Confédération paysanne avons (via le SPLB) participé activement et de façon constructive jusqu'à maintenant. Acceptant les divers points de vue et l'idée que la solution passe par le compromis. Mais pour aboutir à un accord équilibré, tous les acteurs doivent faire du chemin les uns vers les autres. Ainsi, côté production, nous avons pris acte

et espoir

de l'idée de baser les contrats sur la production passée, même si nous sommes convaincus que ce n'était pas la façon la plus juste de procéder, pas celle qu'avait votée la FRSEB.

Nous voyons également avec déception que l'assiette des cotisations se réduit au lait transformé en Roquefort. Nous regrettons de plus que la plus-value Roquefort soit diluée dans l'ensemble des volumes contractualisés.

Par contre, il nous paraît essentiel que les volumes au-delà du contrat soit payés 0 comme dit dans le protocole d'accord.

De même nous sommes ravis que tous les acteurs se soient ralliés à l'idée du Plan de Régulation de l'Offre.

A ce stade de la réforme, notre vigilance porte sur trois points essentiels :

1. Concernant la contribution filière et la CVO : Nous serons opposés à toute CVO qui serait une simple péréquation déguisée servant à payer les plus gros volumes les plus mal valorisés. Elle doit servir de stabilisateur territorial au service de l'humain. La réversion de la CVO ne doit payer que les premiers volumes de TOUS les actifs. Dans ce cas et dans ce cas seulement, la péréquation qu'elle induit entre fabricants est acceptable. Dans la mécanique que nous imaginons, pas de rente de situation, la réversion envisagée étant bien sûr limitée au volume transformé en Roquefort par actif (moyenne rayon) et plafonnée au volume produit par chacun si besoin.

Si par contre elle est toute ou partie proportionnelle, elle sera aussi injuste qu'ILLEGAL. Nous utiliserons alors tous les moyens politiques, juridiques et autres initiatives légitimes pour la combattre.

Rappelons que la majeure partie de la valeur du Roquefort sera déjà diluée au moment du règlement dans les volumes contractualisés, au bénéfice des plus forts volumes individuels.

2. Outre les OP et transformateurs, une représentation syndicale est une exigence LEGALE et indispensable à l'interpro et l'ODG pour garder un esprit de filière, au-delà des projets d'entreprise.

3. La Confédération de Roquefort a évoqué au cours des réflexions l'idée de contrat de progrès. Plutôt que réfléchir au volume pour tous au-delà du contrat, nous suggérons aux OP et transformateurs de réfléchir aux critères d'octroi de nouveaux volumes, actifs, autonomie...

Espérant être entendus, et toujours à votre disposition, nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos sincères salutations.

Pour la Confédération Paysanne,
Nino Fillos,
Alexandre Vialettes,
Laurent Reversat.

Grippe aviaire 2016

La confédération paysanne de l'Aveyron vous informe que nous mobilisons nos paysans touchés par le problème économique et sanitaire lié à la grippe aviaire. Nous sommes une QUARANTAINE de paysans qui travaillons dans le secteur avicole et nous écoulons notre production en vente directe dans nos fermes et sur les marchés.

Nous avons appris les problèmes que rencontraient les autres paysans dans les départements 32,65,40,64 et 31 pour un premier bassin de grippe aviaire, par les journaux ainsi que pour un deuxième bassin dans les départements 24, 46 et 87. Apparemment l'épidémie est derrière nous ; elle a été très importante pendant les fêtes de fin d'année et maintenant des mesures sanitaires très fortes sont prises pour enrayer définitivement le problème:

- Nous devons appliquer le vide sanitaire avec le nettoyage et la désinfection de nos structures; nous aurons un manque à gagner qui va se chiffrer entre 25 et 45 %.

- Nous ne devons pas être les oubliés des aides économiques ! Car nous avons les mêmes contraintes que les industriels, les groupements d'éleveurs gaveurs.



Nous rappelons que la vente directe de nos produits, amène pour l'Aveyron un plus touristique non négligeable et convoité par beaucoup de départements.

Nous sommes des acteurs importants pour le tissu économique autour de nos fermes, nous dépensons beaucoup d'argent dans les coopératives agricoles, dans les caisses d'assurances, à la MSA, dans nos banques ...

Beaucoup d'entre nous avons de gros investissements : salle d'abattage, conserverie, foncier, fond de roulement élevé, matériel spécifique à notre élevage, véhicule réfrigéré, magasins ... Notre clientèle a été le résultat d'un travail de 7 jours sur 7, nous savons que lorsque nous allons commencer à manquer de denrées, il va y avoir une fuite de notre clientèle vers d'autres approvisionnements et que nous perdrons beaucoup.

Pour cette crise nous ne pourrions pas passer 4 mois de l'année 2016 sans ressources !

L'aide attribuée doit permettre de sauvegarder la diversité économique et donc de sauver la vente directe, nous comptons sur la Région, l'Etat et l'Europe pour œuvrer dans ce sens.

Sylvie Arlabosse

Concernant les dispositions OBLIGATOIRES que les éleveurs et gaveurs avicoles du sud-ouest doivent mettre en place pour les volets économiques et sanitaires de cette crise:

- L'arrêt de mise en place de bandes de canetons d'un jour et au 8 février l'arrêt de mise en place de canetons démarrés; sachant que tous les canards devront être abattus dernière date au 1er mai 2016.

- L'ensemble des bâtiments et des parcours d'élevage devra être vide pour un vide sanitaire de 4 semaines. Le nettoyage des bâtiments devra se faire avec un curage efficace des fumiers et ensuite une désinfection bactéricide avec un produit de nettoyage validé par les vétérinaires (voir avec les vétérinaires de La Primaube car présents aux réunions pour le dossier aviaire de l'Aveyron).

- Ensuite pourront être mis en place des canetons certifiés indemnes de pathologie de grippe aviaire ; cependant interdiction de mettre des canards prêt à gaver, ce qui fait que les premiers canards qui pourront être gavés ne le seront pas avant septembre (voir plus tard vers fin de mois). Ce qui laissera l'éleveur sans grande ressource pendant environ 4 mois.

Encore beaucoup de points doivent être éclaircis:

- le confinement des autres espèces pendant le vide sanitaire, l'enfouissement des lisiers, le stockage des fumiers pailleux, la durée avant l'épandage et le traitement bactéricide des fumiers ainsi que leur stockage à part des autres fumiers, le traitement par la chaux des parcours, ETC...

- ainsi que le dédommagement économique.

Sylvie Arlabosse

TAFTA et CETA

L'OMC, créée en 1995, définit les règles du commerce mondial, de manière multilatérale pour ses 159 états membres. L'idéologie qui guide cette institution est de libérer le commerce de toutes les entraves possibles au prétexte que les pays qui échangent ne se font pas la guerre (??)

Aujourd'hui les accords au sein de cette instance sont bloqués et la confédération paysanne de l'Aveyron n'est pas pour rien dans cet échec. Les rétorsions sur le Roquefort, imposées après le refus des Européens d'importer de la viande issue de bêtes traitées aux hormones de croissance, nous avaient contraints au démontage du Mac Do de Millau. Voilà qu'aujourd'hui la volonté de nous imposer cette viande revient dans le cadre d'accords bilatéraux : les APE (Accords de Partenariat Economiques) ou ALE (Accords de Libre Echange).

L'Union Européenne a déjà signé plus de mille accords mais aujourd'hui les négociations se discutent avec le Canada (CETA) et les USA (TAFTA ou TTIP). Ces deux accords concernent environ la moitié du PIB mondial c'est pourquoi les négociateurs veulent en faire un modèle de « très haut niveau de libéralisation du commerce ».

On s'intéressera ici plus particulièrement au volet agricole de ces accords et on essaiera d'imaginer le devenir de nos régions si ces accords étaient votés dans les termes où ils sont présentés aujourd'hui.

Barrières tarifaires

On entend par barrières tarifaires les taxes aux frontières. La volonté affichée est de les diminuer voire de les annuler. Difficile pour nous d'accepter une telle décision ; ces taxes sont un outil essentiel qu'ont les états pour mettre en place la souveraineté alimentaire c'est à dire décider de l'agriculture et de l'alimentation d'un pays.

On sait que les modèles agricoles américains et européens sont très différents : surface moyenne des exploitations, 169ha aux USA contre 12,6 en Europe. Cette différence s'efface progressivement mais sans mesures protectionnistes, nos régions se désertifieront encore plus vite.

Une étude récemment publiée par l'institut de l'élevage démontre qu'avec le TAFTA, ce seraient 50000 emplois dans la filière viande bovine qui seraient menacés (le modèle américain c'est un atelier d'engraissement de 100 000 têtes)...

Barrières non tarifaires

On entend par là, toutes les réglementations sanitaires, sociales ou environnementales qui se sont imposées aux états au fil des siècles pour constituer une part de notre culture et de notre vivre ensemble. En ce qui concerne la sécurité sanitaire :

- Ici nous avons mis en place la traçabilité qui contrôle le produit à toutes les étapes de la production. De plus nous avons imposé par des mobilisations le principe de précaution: interdire l'utilisation d'un nouveau produit ou d'une nouvelle procédure jusqu'à ce que son absence de risque soit démontrée (hormones de synthèse pour favoriser la croissance, OGM...).

- là-bas, seule est vérifiée la sécurité sanitaire du produit fini, et ceci de manière très stricte: ainsi la commercialisation du lait cru est impossible et les supports bois pour les fromages sont interdits. Par contre une nouvelle molécule ne sera retirée que si sa nocivité est démontrée.

La deuxième démarche étant beaucoup plus favorable au monde du négoce, on peut craindre OGM, viande aux hormones, viande javellisée....

Les produits de terroir seront concernés

Depuis 1992, l'UE a mis en place les indications géographiques (IG) qui comportent principalement 2 systèmes :

- les AOP (Appellation d'Origine Protégée) où la production et la transformation ont lieu sur un site géographique déterminé, selon un cahier des charges bien défini;

- les IGP (Indication Géographique Protégée) où les contraintes sont un peu assouplies.

Il y a actuellement 1477 Indications Géographiques reconnues dans l'UE dont plus de 600 sont françaises, essentiellement des vins, mais aussi le brie, le camembert, des charcuteries... elles jouent un rôle important dans l'économie nationale.

En Europe l'IG est fondée sur la propriété publique: l'état est « nu-propriétaire » du territoire, les usagers en sont les acteurs de la filière (vignerons, éleveurs...). En Amérique du nord, seule la marque déposée et enregistrée est propriété reconnue et protégée... Dans ce contexte nos IG n'ont aucun sens pour eux. Par exemple une entreprise utilisant le terme « champagne de Californie » pourra conti-

nuer à l'utiliser et pourquoi ne pas imaginer qu'un « Wisconsin Gouda » puisse obtenir une IG dans l'UE pour être mieux exporté chez nous ?...

Un vrai casse tête pour le consommateur, une perte irréversible pour les terroirs!

Le rôle de l'état sera minoré

Un état ou collectivité, par exemple sous la pression populaire, voudrait prendre des décisions (instauration de nouvelles normes environnementales, appels d'offres pour produits locaux) il se verrait contraint par une instance arbitrale (experts privés) de retirer ces réglementations au motif qu'elles sont des atteintes au libre commerce. **Ainsi ce n'est pas seulement notre agriculture qui disparaît, c'est aussi notre alimentation qui est modifiée, nos terroirs qui sont gommés, notre démocratie qui est en danger...**

Jacques Debarros

ALE UE-Maroc

Depuis plus de 4 ans la Conf' combat le projet de libre échange entre l'UE et le Maroc, signé le 11/11/2012.

Nous avons dénoncé la concurrence déloyale et illégale pour les producteurs de légumes européens en particulier. De plus nous avons saisi le tribunal de Tarascon à l'encontre de la société IDYL pour importation de fruits et légumes produits au Sahara Occidental aux conditions de l'accord UE-Maroc, ce qui est illégal.

Le 10 décembre dernier le tribunal européen annulait l'accord au prétexte qu'il s'appliquait aussi au Sahara occidental. La ténacité porte ses fruits...

Impact global du TAFTA

Le TAFTA vise à la libéralisation et la dérégulation de tous les services qui ne seraient pas explicitement «protégés» dans une liste soumise par l'Union Européenne.

Conséquences des accords de libre échange sur l'agriculture

Un accord de libre-échange transatlantique remettrait totalement en cause l'objectif de faire évoluer **l'agriculture européenne** vers l'agriculture paysanne ainsi que l'objectif d'atteindre la souveraineté alimentaire. Il mettrait fin à l'objectif d'instaurer des circuits courts entre producteurs et consommateurs.

A travers le TAFTA, USA et Union Européenne poussent à l'industrialisation de l'agriculture. L'agriculture est traitée comme un secteur industriel classique, occultant le fonctionnement spécifique des marchés agricoles.

Les conséquences prévisibles de cet accord sont :

- davantage d'exploitations agricoles à grande échelle, plus de monoculture, utilisation accrue de produits phytosanitaires ;
- la destruction des économies locales ;
- aucune donnée sur la façon dont notre nourriture sera produite ou sur ce que nous mangerons ;
- davantage de déforestation...

Du côté américain, De nombreux états ont des normes plus strictes que les normes fédérales sur divers produits et intrants agricoles. Ces normes plus strictes, et donc les marges de manœuvre pour les états de légiférer, seraient mises en péril par le TAFTA.

Position de la Commission européenne (CE) et de la France

Selon la Commission Européenne et la France, le TAFTA bénéficierait aussi bien à l'Union qu'aux États-Unis :

- Les USA pourraient écouler une plus grande partie de leurs produits de base agricoles, tels que le blé et le soja.
- L'Union Européenne pourrait exporter essentiellement des produits alimentaires d'une valeur supérieure, comme les spiritueux, les vins, la bière et les aliments transformés (dont les fromages, le jambon et le chocolat).
- L'Europe y gagnerait? Ce n'est pas ce que les chiffres montrent : les droits de douanes américains sont globalement plus faibles que les droits de douanes français. Contrairement aux dires de la Commission, la population européenne a beaucoup à perdre dans cet accord.

IGP

L'UE dispose de trois systèmes pour encadrer les produits agricoles et les denrées alimentaires de qualité: AOP (appellation d'origine protégée), IGP (indication géographique protégée) et STG (spécialité traditionnelle garantie).

Dans le cadre des négociations commerciales CETA, la CE effectue un tri sélectif des IG qu'elle veut défendre en priorité : une liste de 175 IG (IGP et AOP) européennes sur 1477, (dont 42 françaises) seulement a été définie (Roquefort, Cantal, Bleu d'Auvergne, Lentille verte du Puy, Piment d'Espelette, Pruneau d'Agen, Jambon de Bayonne...).

Dans le TAFTA, les USA ne reconnaissent pas non plus les indications géographiques. Ils utilisent des noms d'appellations protégées, comme ils le souhaitent, sans aucune certification.

Quand bien même une IG se retrouverait dans la liste figurant dans l'accord, ne serait-ce pas un moyen d'appauvrir nos cahiers des charges, de standardiser la production et de l'intensifier pour augmenter notre niveau d'exportation et répondre à la demande du pays tiers ?

Productions sensibles

La filière viande, particulièrement la viande bovine, serait très fragilisée par ces accords. Les modèles d'élevage de part et d'autre de l'Atlantique, les normes sanitaires, sociales et environnementales diffèrent fortement. Les coûts de production en UE sont bien supérieurs à ceux de l'Amérique du Nord.

Le modèle agricole productiviste, plus avancé dans les États nord-américains se développera très rapidement en UE avec les conséquences que l'on connaît : désertification des territoires, perte d'emploi paysan, entrée des OGM, etc.

La question n'est donc pas simplement agricole. Elle relève d'un choix de société : quelle agriculture et quelle alimentation voulons-nous ?

Bataille des normes

Qui tient les normes, tient le commerce !

Sanitaire

De nombreuses réglementations sanitaires et environnementales existent aussi bien au niveau français qu'au niveau européen et constituent de réelles barrières non tarifaires. Ces normes sont un outil protectionniste aussi bien pour les USA que pour l'UE

Chacun voit dans l'accord l'opportunité d'affaiblir les normes de son voisin :

- Les USA voudront notamment assouplir les normes sur les OGM, les produits chimiques, les hormones de croissance et les appellations d'origine de l'Europe.
- L'UE veut en profiter pour affaiblir certains niveaux de tolérance de présence de pathogènes dans les produits animaux, plus élevés aux USA.

Etiquetage

Viande bovine : Pour l'instant la législation USA sur l'information des consommateurs de viandes est bien plus contraignante que celle de l'UE. Obligation d'étiquetage du pays d'origine sur les viandes vendues au détail.

OGM : réduction des exigences actuelles pour les produits issus d'OGM

Produits contenant des nanomatériaux : réduction voire suppression des annotations

Bien-être animal

Les USA ont une réglementation sur le bien-être animal beaucoup plus souple que la nôtre, variant entre les Etats. Les règles canadiennes sont aussi moins exigeantes.

Pour réellement favoriser le bien-être animal, il faudrait revenir vers des fermes à taille humaine.

Pesticides et Produits chimiques

Volonté d'assouplir les normes d'évaluation et la législation rigoureuse sur les produits chimiques toxiques, y compris ceux utilisés en agriculture. Il semble que les seuils d'emplois de pesticides aux USA sont plus élevés qu'en France. Les réglementations européennes sur les produits toxiques sont considérées trop strictes par les USA.

Le règlement REACH (règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques), **le règlement sur les produits biocides**, **la Directive Cadre sur l'Eau**, **la réglementation OGM**, **la réglementation sur les niveaux de résidus de pesticides**, **la réglementation sur les biofuels**, **la réglementation sur les cosmétiques** et **la réglementation RoHS & WEEE** (Déchets d'équipements électriques et électroniques) sont considérées par les USA comme les principaux obstacles au commerce avec l'UE.

Exit Ecophyto !

Dans le domaine des produits chimiques qui entrent dans la composition des aliments transformés et des emballages, la législation de l'UE impose aux entreprises de prouver que les produits chimiques qu'elles utilisent sont sans danger. La loi américaine stipule quant à elle que c'est au gouvernement de prouver qu'un produit chimique est dangereux.

Si le TAFTA est mis en place, la protection des populations en Europe telle que mise en œuvre aujourd'hui par le principe de précaution serait remise en cause !

Axes de bataille sur la sécurité sanitaire des aliments (tableau page suivante)

Si certaines normes sanitaires, environnementales et de bien-être animal seront bien fondées, elles ne **seront régiees que par des logiques commerciales**.

Les USA ont choisi soit de ne pas reconnaître les risques pour l'environnement et la santé humaine reconnus par l'UE, soit de traiter ces risques par des moyens nettement différents de l'approche choisie en Europe, par exemple en se contentant de **promulguer des lignes directrices volontaires plutôt que des obligations**.



Normes sociales

Emploi

Dans le cadre du libre-échange, la rémunération de la main d'œuvre est devenue LA variable d'ajustement. L'absence de législation sociale harmonisée, les carences de contrôle et surtout la volonté politique du « produire à bas coût » ouvrent des opportunités afin de « rendre accessible » aux employeurs une main d'œuvre disponible et jetable.

L'agriculture n'échappe pas à cette règle libérale, notamment dans les filières fruits et légumes, viticulture mais aussi d'autres filières animales industrialisées, touchant les secteurs de la production, de l'abattage, de la transformation et du conditionnement.

Le TAFTA et le CETA vont accentuer la déréglementation sociale, en renforçant le rôle de la prestation de service internationale et de ses acteurs dans l'agriculture industrielle.

La valeur du travail et la protection sociale des paysans ne pèseront pas lourd en face...!

Liberté de circulation des personnes

La circulation des personnes n'est envisagée que sous forme de prestation de service (entreprises spécialisées dans le transfert d'ouvriers), ce qui va accroître le dumping social existant déjà en UE. Il y a une réelle inégalité entre la libre circulation des capitaux et des marchandises et la "libre" circulation des personnes.

Axes de bataille sur la sécurité sanitaire des aliments dans le TTIP (source : GRAIN)

Question	Qu'est-ce que l'agro-industrie américaine attend de l'UE ?	Commentaire
OGM	OGM - Accélération des processus d'approbation de l'UE et synchronisation avec les approbations américaines. - Pas d'essais pour les différents composants en cas d'empilements de gènes. - Tolérance plus importante pour les traces d'OGM dans l'alimentation, le fourrage et la transformation. - Remplacement de l'étiquetage sur la présence d'OGM par un étiquetage sur l'absence d'OGM.	Risque d'augmentation des importations et de cultures d'OGM en Europe Risque sur les variétés autorisées à la culture sur le sol européen
hormones de croissance	Abandon de l'interdiction du bœuf aux hormones	- Plus de 95% de l'élevage américain utilise des hormones
promoteurs de croissance	Abandon de l'interdiction du bœuf et du porc à la ractopamine	- chaque année, aux États-Unis, les bactéries résistantes aux antibiotiques tuent 23 000 personnes
chlore	Abandon de l'interdiction du poulet et de la dinde lavés au chlore	Deux manières de gérer le risque sanitaire s'affrontent : d'une part la décontamination des produits finis et d'autre part la traçabilité de la chaîne alimentaire.
acide lactique	Abandon de l'interdiction de la viande de bœuf lavée à l'acide lactique au-delà de l'étape de la carcasse, et de la viande de porc	Traitement des carcasses bovines : autorisation UE de l'acide lactique en février 2013 !
vache folle	Abandon de l'interdiction du suif = graisse des ruminants (qui est, selon les entreprises, destiné à la production d'agrocarburants, pas de produits alimentaires)	
trichines	Supprimer les obligations de dépistage des trichines dans la viande de porc	
lait	Augmenter le nombre de cellules somatiques (de vaches atteintes de mammite) autorisées dans le lait ou supprimer totalement l'obligation de comptage Mettre fin à la tolérance zéro pour la présence de Listeria et e.coli	Les accords entraîneront un affaiblissement des normes protectrices de la santé et un renforcement des normes industrielles pour répondre à la concurrence mondiale. Les entreprises seront les seules à fixer des normes car elles financent et dirigent tous les travaux de recherche.
cerises	Abandonner ou assouplir l'obligation de prouver l'absence de pourriture brune	
mollusques	Abandon de l'interdiction sur les mollusques d'origine américaine autres que les pétoncles	
perturbateurs endocriniens	Renoncer à l'interdiction des produits chimiques (utilisés dans la production alimentaire ou les emballages) qui affectent le système endocrinien, au seul motif de cette caractéristique	Lobbying oblige !
Question	Qu'est-ce que l'agro-industrie européenne attend des États-Unis ?	
vache folle	Abandon de l'interdiction pesant sur le bœuf et le veau provenant du territoire de l'UE	
produits laitiers	Élimination de la taxe sur les produits laitiers (Dairy Import Assessment) et remplacement par une harmonisation des normes. Réduire les obligations pour le beurre pasteurisé de « catégorie A »	
mollusques bivalves	Accepter les normes de dépistage de l'UE pour E. coli sur la chair des huîtres et des autres mollusques bivalves, plutôt que l'eau dans laquelle ils ont été élevés	
nouveaux produits d'origine végétale	Accélérer les procédures d'analyse des risques	

Droits de Douane

Les droits de douanes permettent de protéger les agricultures de la concurrence mondiale. Ils sont l'un des outils qui permet d'assurer la souveraineté alimentaire des Etats.

Le CETA en passe d'être ratifié doit supprimer plus de 90% des droits de douane agricoles.

Le TAFTA vise à démanteler les derniers droits de douane, déjà inférieurs à 3% pour beaucoup de secteurs. Aujourd'hui, ce sont les produits alimentaires qui demeurent les plus taxés (12,8 % en moyenne).

L'UE compte plus de 200 pics tarifaires (Droits de Douane >50%), contre une vingtaine aux USA. Le degré de protection de l'UE applicable à la viande et aux produits laitiers est supérieur à 40 % : 45,1 % pour la viande bovine désossée et 42,0 % pour les produits laitiers (21,8% aux USA). D'autres produits américains se heurtent également à des Droits de Douane élevés aux frontières de l'UE: les légumes (10,6 %), les céréales (6,7 %), les boissons et alcools (6,6 %), le café et le thé (6,5 %)...

Vin :

Les USA sont le principal marché d'exportation de l'UE (24 % du volume total exporté et 28 % de la valeur totale en 2012) et le premier partenaire d'exportation hors UE de la France. Cependant, l'avantage du TAFTA n'est pas non plus évident pour les viticulteurs français. En effet, les Droits de Douane américains sont nuls sur les spiritueux et très faibles sur le vin (1,35% en 2012). L'UE avait des Droits de Douane six fois plus élevés pour le vin en 2012. Conclusion : plus de risque que de gain...

Céréales : une Europe moins compétitive, protégeant ses cultures

Les USA ont un profil très concurrentiel, tant pour le blé

que pour le maïs. Il ne faut pas oublier que ces céréales américaines exportées vers l'UE sont principalement OGM! Une suppression des Droits de Douane européens, plus élevés qu'aux USA, serait dramatique.

Protection des « productions sensibles »

Dans le cadre des accords de libre-échange, pour éviter de trop lourds impacts, il est possible de protéger spécifiquement certaines filières en les inscrivant comme « secteurs sensibles » en préservant un Droit de Douane élevé sur les produits importés. Dans le CETA, les produits sensibles européens sont la viande bovine, porcine et le maïs doux. Dans le TAFTA, l'UE reconnaît le boeuf et la volaille comme produits sensibles. La France souhaite ajouter à cette liste: porc, viande ovine, viande caprine et éventuellement maïs doux, isoglucose, voir céréales. Aucun produit laitier n'est envisagé !

Le démantèlement des Droits de Douane entraînera une pression supplémentaire sur les prix à la production en UE (sucre, viandes, produits laitiers, fruits et légumes).

L'écart avec les prix les plus bas se creuse, tirant tous les prix vers le bas.

Les stratégies de différenciation par la qualité, la création de valeur ajoutée, sont systématiquement affaiblies par une libéralisation complète des Droits de Douane. Seul un marché protégé permet le développement de produits de qualité (avec ou sans signe de qualité).

Source: Note explicative ALE USA UE Conf

Le TAFTA, ses lois : demain, nos lois !

Si le TAFTA ou TTIP ne sont toujours pas familiers à l'oreille de la majorité des gens, il n'en reste pas moins que la structure de l'ouvrage est travaillée depuis bien des années.

Une fois l'ossature en place, le champ sera libre pour les investisseurs de tous poils puisqu'ils auront eux même fixés les règles du grand jeu, tout en étant aussi les juges.

La législation du TAFTA, ses origines

Le Traité qui est à nos portes est en fait une étape déterminante dans une démarche bien plus vieille.

Depuis les années 1990 un mille-feuille d'organes travaille et retravaille sur la coopération réglementaire transatlantique.

Les lobbies qui étaient des « partenaires désirés » au début, se sont révélés être membres éminents puis finalement maîtres du jeu. Comment ont-ils été intégrés dans l'élaboration de la réglementation ? Réponse : au travers du **Dialogue Transatlantique entre Entreprises (TABD, pour ses acronymes en anglais)**, un club de PDGs issus des plus grandes entreprises de part et d'autre de l'Atlantique. Les autres Dialogues, sur l'environnement et les consommateurs, n'ont plus de financements ou leurs recommandations sont ignorées...

Lors d'une nouvelle étape dans l'élaboration du Dialogue Transatlantique, le Commissaire Européen au Commerce Liikanen a déclaré « *Le nouveau Dialogue transatlantique entre entreprises constituera un processus allégé et ciblé, piloté par le secteur privé qui élaborera des recommandations politiques à destination des administrations. L'Union Européenne et les États Unis se sont engagés en-*

semble à examiner et mettre en oeuvre les recommandations provenant du TABD. »

En récompense des bons services rendus, des privilèges ont été accordés au TABD.

- l'agenda transatlantique a été élaboré grâce à une « coopération » étroite entre les fonctionnaires et les groupes de lobbying industriels

- le principe d'alerte précoce ou information précoce implique que l'autre partie (Etats Unis ou Europe) doit être avertie bien avant l'adoption de nouvelles règles. Mais les « parties prenantes » doivent avoir la possibilité de peser sur les propositions. Bien entendue les principaux acteurs commerciaux sont des « parties prenantes » privilégiées. Par conséquent, l'intégralité d'une proposition peut être abandonnée, ou profondément modifiée (comme dans le cas des produits chimiques dangereux dans les composants électroniques), ou longuement retardée (comme dans les avant-projets relatifs aux substances qui détruisent la couche d'ozone et aux expériences sur animaux).

Par ailleurs dès qu'il a vu le jour, le TABD a choisi comme un de ses principes en matière de politique, « *approuvé une fois, approuvé où que ce soit* »: autrement dit, la « reconnaissance mutuelle ». Lorsqu'une partie a pris des me-

sures, l'autre reconnaît ces mesures si dans l'ensemble elles répondent à ses propres exigences.

La coopération réglementaire, un arbre que l'on reconnaît à ses fruits

Aujourd'hui deux constats semblent évidents : les processus sont déjà bien avancés, mais nous avons aussi un certain recul : les discours officiels ont été maintes fois démentis dans les faits.

Au cours des dernières décennies, une série de différents commerciaux entre les deux parties en présence, a révélé l'existence de divergences fondamentales dans de nombreux secteurs clé. L'histoire montre que l'on cherche le plus souvent une solution à ces différends en ayant recours aux normes les moins contraignantes.

Jusqu'à présent, la coopération réglementaire est essentiellement non contraignante, c'est ce qui changera avec le TAFTA.

La liberté d'abdiquer pour les états

Les «échanges réglementaires» proposés font partie des outils les plus puissants pouvant influencer les règlements de l'autre partie (Etats Unis, Europe). Cela peut être considéré comme une «réunion de crise» formelle dans laquelle la Commission et les représentants états-uniens discutent d'une mesure réglementaire existante ou planifiée.

Un échange réglementaire reviendrait le plus souvent à un « examen commun » pour identifier les manières d'empêcher une partie d'adopter un règlement qui affecterait les intérêts de l'autre partie. Trois approches sont identifiées : l'harmonisation, la reconnaissance mutuelle et la «simplification». La simplification n'est pas utilisée dans le cadre du droit international mais découle plutôt de Better Regulation (Programme pour une meilleure réglementation) et permet «d'alléger» le fardeau réglementaire qui pèse sur les entreprises.

Les échanges réglementaires concernent également la législation des États membres. Par conséquent, si un État membre de l'UE devait envisager une réglementation plus stricte sur les produits chimiques, sur les perturbateurs endocriniens par exemple, elle ferait l'objet d'un examen lors d'une réunion avec la Commission et les États-Unis. L'État membre finirait sûrement par plier sous la pression.

L'outil d'application : Le tribunal arbitral (ISDS).

Une fois la législation des deux parties «lisée», un organe doit être mis en place afin de faire valoir la protection des investissements et la suppression de toute entrave aux lois de la libre concurrence.

Ce tribunal « indépendant », ne relevant ni du droit Européen, ni du droit des Etats Unis sera un **tribunal arbitral de droit privé**. Ce type de disposition est présent dans de nombreux traités de libre-échange.

L'instance privilégiée pour de tels arbitrages est le Centre international de règlement des différends liés à l'investissement (CIRDI), un organe dépendant de la Banque mondiale, basé à Washington, dont les juges sont des professeurs de droit ou des avocats d'affaire nommés au cas par cas (un arbitre nommé par l'entreprise, un par

l'Etat, et le troisième par la secrétaire générale de la cour). La plupart du temps, ce type d'arbitrage exclut toute possibilité de faire appel.

A voir la manière dont la législation est élaborée, il y a fort à parier que les acteurs de ces tribunaux auront des accointances avec les lobbies.

Si ce dispositif est adopté, les entreprises pourront faire valoir leurs intérêts contre tous les gouvernements, quel que soit le résultat des élections !

Concrètement, les entreprises américaines d'exploitation pourront porter plainte contre l'Etat qui leur refuse des permis, au nom de la libre concurrence. Permis d'exploitation de gaz de schiste, OGM, normes alimentaires, monopole de l'éducation nationale, standards sociaux : ce système de règlement des différends pourra être selon le porte-parole des Verts européens Yannick Jadot, un «cheval de Troie» des Américains, qui leur permettrait de faire tomber des pans entiers de la régulation européenne en créant des précédents juridiques devant la justice privée.

Le principe d'introduire un mécanisme de règlement des différends des entreprises (ISDS) a en effet été accepté par les Européens et les Américains.

L'expérience montre que la mise en place de mécanismes d'arbitrage international, tend à favoriser les entreprises, au détriment des Etats. En effet, les entreprises obtiennent rarement gain de cause devant les juridictions des Etats qu'elles attaquent, à l'image du pétrolier Schuepbach, débouté par le Conseil constitutionnel quand il a contesté le moratoire français sur le gaz de schiste.

Délocaliser le règlement des différends des conflits vers une cour internationale place, à l'inverse, Etats et entreprises sur un plan d'égalité, favorisant du même coup les intérêts commerciaux, comme de nombreux précédents le confirment.

En 2012, l'Equateur a été condamné à payer 1,77 milliards de dollars à Occidental Petroleum par le Cirdi. Sa faute : avoir mis fin par une décision politique à sa collaboration avec le géant pétrolier après que celui-ci eut violé leur contrat. Le tribunal arbitral a jugé que c'était cette décision soudaine qui violait en réalité le traité d'investissement bilatéral Etats-Unis-Equateur.

Autre exemple : le cigarettier Philip Morris a utilisé en 2010 et 2011 le mécanisme d'arbitrage pour réclamer plusieurs milliards de dollars de réparation à l'Uruguay et à l'Australie, qui mènent des campagnes anti-tabagisme, contraires selon lui à leurs accords de libre-échange respectifs avec la Suisse et Hongkong.

Reste que, d'un point de vue statistique, les Etats obtiennent gain de cause légèrement plus souvent (42 % des cas) que les investisseurs (31 %), selon un décompte des Nations unies portant sur 2013. Le tiers restant se conclut par un règlement à l'amiable.

Ces contentieux n'ont cessé de se multiplier au cours des vingt dernières années, avec la popularité croissante des accords de libre-échange. Sans garde-fous, l'introduction d'un ISDS dans le partenariat transatlantique pourrait donc coûter cher à l'Europe et la contraindre à abandonner certains de ses principes.

Clovis Zanardelli

Sources : « le dangereux duo réglementaire », Corporate Europe Observatory/Lobby Control
Le Monde.fr, Attac.org



Motion POUR L'ARRET DES NEGOCIATIONS du Partenariat Transatlantique pour le Commerce et l'Investissement (PTCI / TAFTA) Et de l'Accord Economique et Commercial Global (AECG/CETA)

Session Chambre du 27 novembre Motion de la Confédération paysanne de l'Aveyron

Les membres de la chambre d'agriculture de l'Aveyron réunis en session le vendredi 27 novembre à Rodez, sous la présidence de Monsieur Jacques Molières délibérant conformément aux dispositions législatives et réglementaires,

Considérant que la baisse des prix agricoles que subissent actuellement les paysans européens sera accentuée par des importations supplémentaires à très bas prix.

Informés que la commission européenne a, dans le plus grand secret obtenu mandat de la part de tous les états membres pour négocier, d'une part avec les Etats Unis et d'autre part avec le Canada, des accords visant à instaurer un vaste marché de libre-échange entre l'Union Européenne, les Etats-Unis (PTCI/TAFTA), et le Canada (AECG/CETA), allant au-delà des accords de l'OMC.

Considérant que ces traités visent la suppression des droits de douane restants, entre autres dans le secteur agricole.

Considérant que notamment en production bovine, la concentration des ateliers d'élevage, les hormones de croissance et les autres substances chimiques induisent des coûts de production inférieurs aux USA et au Canada.

Considérant que ces traités visent le démantèlement de l'appareil réglementaire existant, à savoir toutes les normes en vigueur en Europe, qu'elles soient sociales, sanitaires, environnementales ou autres, l'ensemble de nos spécificités dans ces secteurs seront remises en cause.

Considérant que Les indications géographiques (AOP et IGP) sont mises en péril car non reconnues par les Etats-Unis et le Canada, l'agriculture de l'Aveyron, fortement orientée vers la création de valeur ajoutée grâce à ces signes de qualité sera douloureusement impactée.

Considérant que ces traités visent à renforcer les droits de propriété intellectuelle au profit du brevet. Un paysan, réutilisant les semences issues de sa récolte, pourra se la faire saisir sur simple suspicion de contrefaçon.

Considérant que ces traités cherchent en outre à instaurer un mécanisme d'arbitrage privé entre investisseurs et

états, qui, s'ils voient le jour, permettront aux firmes de faire condamner les états et les collectivités. Les multinationales pourront éliminer toutes les décisions publiques qui constituent des entraves à l'expansion de leurs profits, rendant caduque toute éventuelle mesure de protection pour tel ou tel secteur.

Considérant que ces accords garantissent aux investisseurs étrangers les mêmes droits et avantages que les investisseurs locaux et régionaux, qu'ils limitent le droit des municipalités à se fournir localement et oblige à la réalisation d'offres.

Exigent :

- L'arrêt des négociations en cours concernant le PTCI/TAFTA jusqu'à l'ouverture d'un vrai débat public sur le sujet impliquant la population, les organisations socioprofessionnelles et les personnalités politiques en charge du dossier ;
- La non-ratification de l'AECG/CETA au parlement européen par les députés français et au parlement français.

Mandatent le président de la chambre d'agriculture de l'Aveyron pour porter les inquiétudes et oppositions de la profession agricole auprès des élus locaux, des ministères et institutions européennes.

**Sur 31 votants: 2 pour - 5 contre - 24 abstentions
Motion rejetée!**

Cette Motion anti TAFTA a été ADOPTÉE par les chambres d'agriculture des départements suivants:

- Orne, Loire, Bretagne, Meuse, Ardèche, Lozère, Indre, Charente Maritime, Isère, Alpes de Haute Provence, Savoie et haute Savoie, Dordogne, Poitou Charente, Vienne, Doubs, Deux Sèvres, Jura et Franche Comté, Calvados, Ariège, Côte d'or, Nièvre, Maine et Loire, Lot, Indre et Loire, Gard, Vendée, dont la plupart à l'unanimité.

Motion REFUSEE :

- Saône et Loire (refus Coordination Rurale et FNSEA !)
- Drôme : 15 septembre 2015 – CR voté pour, FNSEA et JA contre !
- Aveyron – 2 refus de la chambre !! Le dernier fut le 27 novembre 2015. A noter qu'avec 24 abstentions, la FDSEA n'a vraiment pas fait l'unanimité autour d'elle!

En conclusion

Les négociations avaient commencé dans le plus grand secret et avançaient tranquillement telle une partie de Monopoly... d'ailleurs était invité à y participer le représentant de notre syndicat agricole majoritaire ! Il aura fallu quelques lanceurs d'alerte qui organisent des fuites, des associations citoyennes qui analysent les documents et les vulgarisent, et enfin des politiques qui se mettent à douter... et ils sont de plus en plus nombreux !

Il est aujourd'hui possible d'envisager, si la pression populaire se maintient, que ces accords ne voient jamais le jour. Pour autant l'avenir des paysans sera-t-il mieux assuré ? Les manifestations en

cours des producteurs laitiers ou des producteurs de porcs prouvent que, même sans le TAFTA la disparition des paysans continue, sans le TAFTA les pouvoirs publics ont démantelé les quotas laitiers ou joué la carte des exportations bon marché, sans le TAFTA le libre marché continue à détruire.

Seul notre projet de souveraineté alimentaire étendu à l'UE, peut maintenir un nombre de paysans satisfaisant, produisant une alimentation de qualité dans des terroirs où il fait bon vivre... C'est à nous de l'imposer.

Jacques Debarros

Pour que les agriculteurs puissent vivre et travailler dignement au pays

Depuis le 20 janvier, les agriculteurs mènent des actions de blocage sur les routes en France. Initiées dans les Côtes d'Armor, ces manifestations expriment des désarrois profonds, liés à l'absence de perspectives d'avenir, aux détresses humaines (isolement, précarité, désespoir) qu'engendrent les dettes et la perte de sens d'un métier pourtant indispensable à la société.

Nous, MRJC 22, CMR 22 - mouvements acteurs du monde rural - et CCFD -Terre Solidaire 22 comprenons cette colère de producteurs pris en étau entre l'injonction à produire dans un système économique qui reste basé sur les volumes avec peu de valeur ajoutée, des intermédiaires dominants et les attentes de citoyens consommateurs majoritairement éloignés des réalités agricoles.

La répétition de ces événements et leur extension à diverses filières de production montrent que la crise n'est pas (ou plus) conjoncturelle. C'est donc un modèle de développement agricole, et plus largement rural, qu'il faut changer !

Nos mouvements soutiennent une agriculture locale, soucieuse de l'Homme, de son environnement et des territoires, en solidarité avec les paysans du Sud. En conséquence, nous partageons certaines revendications actuelles des agriculteurs :

- Au sujet de la répartition de la valeur ajoutée et donc de la rémunération des agriculteurs: nous défendons l'équité et remettons en cause le peu de poids laissé aux agriculteurs dans les décisions de leurs coopératives, ou face aux transformateurs et distributeurs.

- Au sujet des régulations de marchés: soucieux de ne pas laisser les intérêts d'un petit nombre primer sur le bien commun, nous souhaitons une régulation des marchés. Nous ne pouvons soutenir un modèle agricole basé uniquement sur une logique d'exportation de nos produits, car il contribue à la déstabilisation des agricultures là-bas, et il rend les agriculteurs d'ici tributaires d'une conjoncture trop fluctuante pour assurer un revenu durable.

- Au sujet d'une harmonisation des normes écologiques et sociales au niveau européen: dans le cadre d'un développement équitable entre les peuples pour une véritable souveraineté alimentaire, nous portons le projet d'une harmonisation de ces normes à un niveau international... à condition que cela se fasse par le haut et non par la course au moins disant social et écologique comme cela se produit actuellement.

- Au sujet de l'origine des produits qu'ils soient frais ou transformés: dans le cadre d'une agriculture durable pour l'ensemble de l'humanité et son environnement, nous défendons la consommation de produits locaux issus d'une agriculture s'appuyant au maximum sur les ressources locales, tant humaines qu'environnementales, dans une logique de durabilité sur l'ensemble de la planète. Ainsi, nous ne pouvons soutenir un modèle bâti sur l'importation de soja pour nourrir les animaux français, qui détruit les agricultures et le tissu social rural ici et là-bas tout en amplifiant les dérèglements climatiques.

Nous, mouvements acteurs du monde rural, continuerons à apporter notre soutien à une agriculture locale par des actions concrètes sur le terrain: alimentation locale dans nos séjours éducatifs et nos activités de formation, formations et animations concernant l'alimentation et l'installation, interventions dans les établissements de formation agricoles, sensibilisation des élus en responsabilités de l'alimentation, de la santé et de l'équilibre social sur leurs territoires et sensibilisation des consommateurs.

Nous, mouvements acteurs du monde rural, souhaitons, à l'instar de ce qui s'est fait dans les années 1960, une remise à plat de la politique agricole en France afin de redéfinir son modèle de développement. Nous appelons donc les responsables politiques nationaux à l'organisation d'états généraux de l'agriculture définissant un modèle de développement durable pour l'humanité et son environnement permettant aux producteurs de vivre dignement !

Contacts:

MRJC 22 - tregorgoelo@mrjc.org

CMR 22 - gl-cmr22-secretaire@orange.fr

CCFD-TS 22 - ccfd22@ccfd.asso.fr



Foncier disponible et fermes à reprendre

Villeneuve d'Aveyron

Exploitation caprine avec transformation fromagère située sur le causse du Quercy, 45 min de Rodez, 25 min de Figeac et 20 min de Villefranche de Rouergue. Proche d'un sentier de randonnée (variante de saint jacques de Compostelle).

- La ferme se situe dans un hameau très sympathique à deux km d'un village dynamique avec une école.

Exploitation récente (2013) labellisée en AB, dimensionnée pour deux personnes.

- 600m² de bâtiment comprenant, 225m² pour loger les chèvres et chevrettes, 75m² de stockage pour le fourrage et 90 m² de laboratoire de transformation fromagère. Le reste de la surface sert d'atelier de bricolage et une autre partie a été ajoutée pour permettre le stockage des céréales dans des silos.

- La fromagerie date de 2014 et fait actuellement l'objet d'une demande d'agrément européen. Très lumineuse et fonctionnelle sa capacité de transformation en fromage lactique avoisine les 200 litres par jour. Tout le matériel nécessaire est disponible.

- Vente de fromages en circuit court.

- Le foncier se compose d'environ 37 Ha dont une dizaine en location le reste en propriété. Le cheptel fait l'objet de sélection depuis 2012, suivi au contrôle laitier depuis 2013.

- L'exploitation ne possède pas de matériel car une CUMA propose tout le matériel nécessaire au bon fonctionnement de la ferme. L'exploitation possède une voiture et une remorque vitrine réfrigérée. Un mobile home très confortable et déjà en place (raccordement électrique, eau) peut être une possibilité de logement sur place.

Contacts des deux associés :

Clarisse Adam 06 79 69 51 80 / Jérôme Sablos 06 48 93 95 49

Montézic (12460),

2 hectares de bois et prairies pour 160 000€ (location-vente possible) + une maison 60m² (2 grandes pièces, cuisine, sdb, 60m² de caves, et grenier aménageable)

+ une maisonnette (1 pièce, 1 mezzanine, 1 cuisine, 1 sdb)

+ une grange.

Lot à négocier avec:

Laurence PITOIS : 06 85 35 41 08, laurencepi@free.fr

Attenant à cette propriété, **10 ha de bois et prés** sont également disponibles.

A négocier avec:

France CHANSIOUX, 06 51 58 67 33, Bleyssol, 12240 Vabres-Tizac

Vabre Tizac

Marguerite Fraysse, exploitante en bovin viande et porc en bio à Vabres-Tizac cherche un repreneur pour **location de sa ferme**. 50 Ha dont 7 de parcours avec aussi quelques bois. La viande est vendue en colis à un réseau déjà constitué ainsi que sur quelques foires par an.

Contactez Marguerite au 05-65-81-82-74 ou au 06-09-38-59-42

Drulhe 12350

Paysan à la retraite, je propose un **bien agricole** composé de 2 parcelles totalisant 2.80 ha + une châtaigneraie de 0.42 ha et une maison d'habitation (ancienne) et 2 bâtiments agricoles attenants. La maison ainsi que les bâtiments sont proposés à la vente; possibilité de location des parcelles. Un point d'eau permettant l'arrosage, pourrait convenir à des cultures légumières, notamment sur l'une des parcelles.

Le tout est situé sur la commune de Drulhe, à 15 kms de Villefranche de Rouergue. La vente directe des légumes pouvant être réalisée éventuellement par le magasin de producteurs de Villefranche : SAVEURS PAYSANNES.

Si vous êtes intéressé, contactez-moi. Daniel Cerles "la Bernaderie" 12350 Drulhe. Tel : 06 88 05 23 55. Mail : daniel.cerles@orange.fr

Sévérac le Château

Cherche repreneur pour une **ferme de 84 Ha**, actuellement en ovin lait et bovin viande. Secteur Sévérac le Château. Départ en retraite prévu en 2017. Etudie toutes propositions. Tél: 06-72-20-74-75

Je cherche un repreneur pour une **petite ferme de 40 Ha** en ovin viande vente directe. Possibilité d'autres activités agricoles sur le lieu. Région Sévérac (Causse). Tel : 05-65-47-70-57

Les fermes en recherche d'associés

Maraîchère (permaculture, label Nature et Progrès) en installation progressive sur 7000m² **en Sud Aveyron** (vallée de la Dourbie), cherche associé(e) pour développer le projet et diversifier avec la reprise d'une exploitation fruitière bio (11ha avec 1/2 en bois) pour cause départ retraite. Possibilités variées de culture en Plantes Médicinales, petits fruits et fruitiers.

Contactez:

Lucie Fondard au 06 26 47 84 16

Florian et Chantal Delbes : GAEC à 2 associés et 3 UTH en bovin lait (220000 litres en laiterie) et 30 000 en vente directe (transformation fromage et yaourt) sur 50ha SAU dans la **région de Rieupeyroux** recherchons associé en vue de conforter l'activité actuelle et pour suppléer l'arrêt d'une des 3 UTH.

Pour de amples renseignements, veuillez nous contacter au:

05 65 29 90 64 ou 06 13 62 34 34

Recherche d'un associé sûr pour remplacer un départ à la retraite dans un GAEC à deux en ovin viande. 50 brebis BMC-340 ha de fermage (300 SCTL et 40 communaux). 70 Ha labourables. Bergerie de 600 m², stockage de 400m², parcs clôturés et majorité du matériel en CUMA.

Je me suis installé en janvier 2015 avec comme projet le développement de la vente directe.

Appeler David au 06-72-20-02-85

Aveyron, Najac.

Gaec recherche 3^{ème} associé. Ferme AB en vente directe de viande et futur atelier de transformation fromagère (10VL). 50ha. Troupeau de 35 mères Aubrac et Angus et 30 brebis mixtes. Souhait de faire un CEFI ou stage avant installation.

Tel : 0565297609 / 0607121886

Mail : gaecdesaqui@yahoo.fr



ADDEAR
AVEYRON

Tél : 05 65 67 44 98

Fax : 09 70 61 17 25

infopaysanne12@wanadoo.fr

www.jeminstallepaysan.org

Les titres auxquels vous avez échappé

« Monsanto supprime 1000 emplois de plus dans le monde » : c'est le titre unanimement choisi en ce mois de janvier par nos plus grands journaux pour nous expliquer que l'entreprise états-unienne connaît des difficultés financières. Les journalistes des échos, du Point, du Parisien, des DNA, de la Charente libre, des journaux économiques et boursiers .. n'ont fait preuve ni d'originalité, ni d'optimisme pour le titre de leur article. Dans le développement des articles on apprend que les semences OGM ne sont pas en vogue, que les pesticides sont moins utilisés, que les prix des matières premières sont en baisse...La crise que traverse l'entreprise devrait donc être suivie de beaucoup d'autres ; on pourrait alors conseiller à nos chers collègues journalistes d'arrêter de considérer Monsanto sous le seul aspect de création d'emploi ou de chômage, et donc suggérer quelques titres pour leur prochains papiers...

- sachant que les semences OGM ne donnent pas les rendements annoncés, un titre légitime aurait pu être : « *la fin d'une escroquerie sur les semences* »
- sachant que les OGM participent à la disparition de la variabilité génétique : « *les paysans pourront renouer avec des semences adaptées à leur terroirs* »
- sachant que les OGM ont détruit les petites exploitations d'agriculture paysanne : « *l'agroécologie paysanne peut enfin renaître ... 1000 brillants agronomes au chômage pourront les aider à rechercher les méthodes les mieux adaptées* »
- sachant que le appauvrit les sols : « *bientôt les sols pourront retrouver toute leur vie ; de brillants chimistes au chômage pourront accélérer la renaissance des sols* »
- sachant que le Roundup a entraîné de nombreuses maladie (cf le procès de François Paul) : « *un espoir de voir diminuer les maladies liées aux pesticides...des chimistes..* »
- sachant que les peuples d'Amérique latine qui vivent près des champs OGM sont arrosés de pesticides par avion : « *les avions pulvérisateurs arrêtent leurs sorties meurtrières* »
- sachant que Monsanto influe sur la hausse des prix des céréales cotées en bourse : « *un espoir de baisse des coûts de production pour les éleveurs de nos pays* »
- etc...

Jacques Debarros

Un petit Etat de l'Inde a converti toutes ses terres à l'agriculture biologique

Le Sikkim, petit État du nord de l'Inde, situé entre le Népal et le Bhoutan, a achevé en décembre la conversion de l'ensemble de ses terres (75 000 hectares) à l'agriculture biologique, rapporte le journal indien Economic Times, le 15 janvier. Cet objectif avait été fixé en 2003, puis des restrictions à l'importation de produits chimiques dans le Sikkim, et par la suite, leur interdiction, n'avaient laissé d'autre choix aux agriculteurs que de passer à l'agriculture biologique, rapporte l'Economic Times. Cette mesure pourrait booster le tourisme de ce petit État himalayen, estime le journal.

Voila une suggestion à faire à nos nouveaux élus régionaux pour promouvoir le tourisme en Midi-Pyrénées Languedoc Roussillon.

Jacques Debarros

Tous les mois, avant la tenue de la CDOA (Commission Départementale d'Orientation Agricole), nous publions dans notre journal tous les mouvements fonciers soumis à autorisation d'exploiter.

On y traite également des actions, des revendications, des enjeux de société, de l'évolution des réglementations et de la situation des productions agricoles et des difficultés rencontrées par les paysans.

N'hésitez pas, pour avoir un autre regard sur le monde agricole, rejoignez-nous !

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

CP : _____

Ville : _____

Téléphone : _____

Portable : _____

Mail : _____

Production : _____

Date de naissance : _____

Adhésion Confédération Paysanne

- Cotisation de base : 60 €
- Cotisation conjoint : 30 €
- Retraité, paysan en difficultés : 30 €
- Abonnement au journal National Campagnes Solidaires: 37€
- Soutien : 100 €

Total de ma cotisation : _____ €

Etablissez votre chèque à l'ordre de la Confédération Paysanne et envoyez-le à :

**Confédération paysanne de l'Aveyron
La Mouline 12510 Olemps**

Abonnement à l'Info paysanne

Un an = 11 numéros

- Adhérent à la CP : 15€
- Non adhérent à la CP : 30€

Etablissez votre chèque à l'ordre de l'ASPIC et envoyez le à

ASPIC, La Mouline 12510 OLEMP



Offre d'emploi

Nouveau Groupement d'Employeur secteur Ouest Aveyron recrute son salarié agricole. Bonne connaissance du milieu, autonome, polyvalent pour exploitations polycultures élevage. Emploi temps partiel avec possibilité d'évolution. Permis B obligatoire - Salaire et Avantages motivants. Poste à pourvoir.

Contact : jeanpaul.salesses@sfr.fr
tel 0645959322

Recherche d'emploi

- Titulaire BPREA Caprin Bio (Ste Affrique, Aveyron), possède une chienne de troupeau (1an), recherche emploi de **bergère ou aide bergère** pour alpage ou estive. Contact : Servane, 07 81 33 85 76 ou servane.ledunois@gmail.com

- En formation BPREA dans la Vienne, Marie Villemin cherche un travail salarié dans une ferme ovin lait avec transformation fromagère. Disponible à partir de juillet 2016. Contact: ADDEAR de l'Aveyron 05.65.67.44.98

Recherche d'exploitation

Titulaire BPREA Caprin Bio **recherche terrain pour installation en élevage caprin**, soit reprise, soit ferme à réhabiliter. Etudie toutes propositions. Contact : Servane, 07 81 33 85 76 ou servane.ledunois@gmail.com

A vendre:

Tracteur New Holland 80-665 année 2000, 4200 heures avec bâti fourche Mailleux 11000€ TVA non applicable, + **piquets de châtaigniers**, tarif dégressif suivant la longueur, ex longueur 1.80m = 1.60€. Tel : 06.84.67.76.44

Cause surnombre, **4 vaches Brune des Alpes**, bios certifiées, mention N&P, alimentation sans ensilage, avec cornes, type brune original.

	naiss	vache brune des Alpes	prixHT
CROCUS	2009	vélage juin, tarie	1250
PIETRA	2011	vélage juin, tarie	1250
ABRICOT	2008	en lait jusqu'en avril, vélage juillet	1350
MYRTILLE	2004	en lait, à vêler en novembre, à priori pleine	1100

Contacteur : François Calvet
GAEC de la Ferme de la Hitte, 09160 LACAVE
06 73 62 02 76

« Hold-up sur le climat » édité par le CETIM 256 pages, 10€

Le livre est le résultat du travail de l'association GRAIN. Il expose la responsabilité majeure du système agro-industriel sur le changement climatique et pour quelles raisons la souveraineté alimentaire doit essentiellement être prise en compte dans toute solution pérenne et juste.

Il est plus que jamais temps pour les citoyens d'agir par eux-mêmes, alors que les gouvernements, particulièrement ceux qui sont à la tête des pays les plus polluants, refusent de prendre leur responsabilité pour gérer ce problème. Changer le système alimentaire est certainement le meilleur endroit par où commencer !



P

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Dispensé de timbrage

AVEYRON - PIC

Confédération Paysanne de l'Aveyron
Ancienne école La Mouline - 12510 Olemps
Tél : 05 65 67 44 98 - 07 85 85 44 09
Fax : 09.70.61.17.25

Mail : confaveyron@wanadoo.fr
Les permanences sont assurées au local
du lundi au vendredi de 8h30 à 18h.

ASPIC

Association pour la
Promotion de
l'Information dans les
Campagnes

Rédaction : ASPIC

La Mouline 12510 Olemps
Tél : 05 65 67 44 98

Directeur de publication: Jacques DEBARROS

Impression : ASPIC 12510 OLEMPES

Dépôt légal: 1^{er} trimestre 2016

CPPAP : 1117G80085

Abonnement 1 an : 30 euros

Prix au n° : 3 euros

Prochain dossier de

l'info
paysanne

"Bilan des productions laitières suite
à la mise en place du Paquet lait"

Retrouvez la Conf' sur internet
www.confaveyron.org